



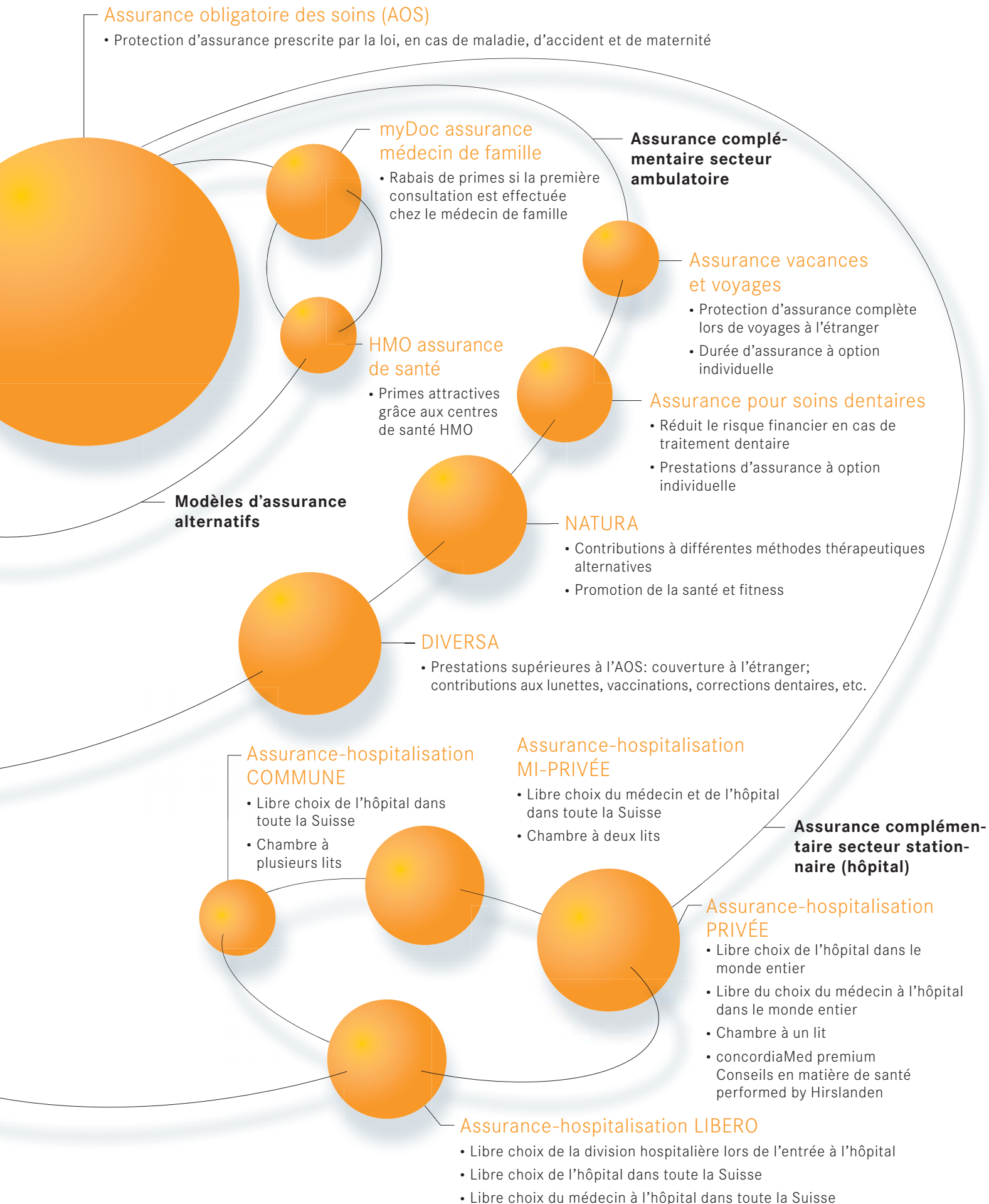
L'aperçu suivant présente les assurances de CONCORDIA et récapitule les prestations.

Si vous avez des questions, nous sommes à proximité, et cela pas seulement géographiquement. Car CONCORDIA et ses collaboratrices et collaborateurs considèrent qu'il est très important d'être proches de vous aussi personnellement: un conseil individuel, suffisamment de temps pour vos requêtes, une grande loyauté et une grande compétence professionnelle font partie du service qui distingue CONCORDIA.



Assurances guérison

En pleine force de l'âge, et la maladie survient. Lorsqu'il est nécessaire d'effectuer des examens et des traitements médicaux, CONCORDIA garantit une protection d'assurance complète.



Prestations guérison

		Le complément idéal à l'assurance de base (AOS)
	Assurance obligatoire des soins (AOS)	DIVERSA et DIVERSA ^{plus}
concordiaMed Conseils médicaux par téléphone		
Traitements ambulatoires – médecine conventionnelle	traitements par des médecins et autres personnes reconnues exerçant une profession médicale comme les chiropraticiens, sages-femmes	DIVERSA ^{plus} : 75%, max CHF 2'000* pour les médecins en récusation
Méthodes thérapeutiques alternatives – Médecine complémentaire	Médecine anthroposophique, homéopathie, phytothérapie, acupuncture et thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise par des médecins disposant d'une formation complémentaire reconnue	
Traitement stationnaire – Séjour hospitalier	division commune dans un hôpital figurant sur la liste cantonale des hôpitaux	
Maternité	CHF 100, pour cours de préparation à l'accouchement dispensés par sage-femme, conseils en cas d'allaitement dispensés par sage-femme ou infirmière (3 séances); couverture de base selon prestations légales en cas d'accouchement ambulatoire ou à domicile	
Médicaments	médicaments et analyses de laboratoires obligatoirement à la charge de l'assurance-maladie et prescrits par un médecin	médicaments non obligatoires (enregistrés par Swissmedic): 50% (DIVERSA ^{plus} : 75%)
Vaccinations préventives et de voyage	vaccinations selon prestations légales	90% pour toutes les autres vaccinations
Promotion de la santé et fitness		
Prévention médicale Bilans de santé	couverture de base selon prestations légales	
Soins dentaires	pour certaines maladies et en cas d'accident dentaire: traitement ambulatoire et dans un hôpital du canton de résidence	orthopédie dento-faciale (jusqu'à 22 ans), problèmes articulaires de la mâchoire, etc.: 50% (DIVERSA ^{plus} : 75%) chirurgie et orthopédie dento-faciale: division commune d'un hôpital conven-tionné du canton de résidence
Verres de lunettes et lentilles de contact	CHF 180* jusqu'à l'âge de 18 ans révolus	CHF 150 (DIVERSA ^{plus} : CHF 250), adultes tous les 3 ans, jeunes une fois par an jusqu'à 18 ans
Traitement à l'étranger, seulement en cas d'urgence	dans les États de l'UE/AELE, la carte d'assurance maladie est nécessaire, en dehors max. le double du tarif suisse	en ambulatoire au tarif local, dans le monde entier; en stationnaire max. 30 jours (DIVERSA ^{plus} : max. 60 jours) organisé par concordiaMed
Frais de recherche et de sauvetage Transport en ambulance	frais de sauvetage: 50%, max. CHF 5'000*; transport: 50%, max. CHF 500*	frais de recherche dans le monde entier*: max. CHF 10'000 (DIVERSA ^{plus} max. CHF 20'000), frais de sauvetage en Suisse: max. CHF 10'000 (DIVERSA ^{plus} max. CHF 20'000) frais de sauvetage à l'étranger*: illimités frais de transport dans le monde entier*: illimités * à l'étranger organisation par concordiaMed
Psychothérapie non médicale		prescrite par un médecin, dispensée par des thérapeutes reconnus par CONCORDIA: 75%, max. CHF 2'000 (DIVERSA ^{plus} : 75%, max. CHF 3'000), en l'espace de 3 ans
Cures	Cures balnéaires CHF 10/jour, 21 jours*, frais médicaux et thérapeutiques Cures de convalescence frais médicaux et thérapeutiques	plus CHF 30/jour (DIVERSA ^{plus} : plus CHF 50/jour), max. 21 jours*
Soins à domicile et aide familiale	soins à domicile (Spitex): couverture de base selon prestations légales	aide familiale: plus CHF 30/jour (DIVERSA ^{plus} : plus CHF 50/jour), max. 30 fois*
Moyens auxiliaires	couverture de base selon prestations légales	50%, max. CHF 1'000 (DIVERSA ^{plus} : max. CHF 2'000)
Participation aux coûts	jusqu'à la 18 ^e année révolue: franchises: de CHF 0 à 600*; 10% de quote-part, max. CHF 350* à partir de la 19 ^e année: franchises: de CHF 300 à 2'500*; 10% de quote-part, max. CHF 700* génériques 10%, préparations originales choisies 20%	pas de franchise

L'assurance pour la médecine alternative et la prévention	Assurances complémentaires particulières	Assurances-hospitalisation – Votre assurance pour plus de protection et de confort
NATURA et NATURA^{plus}	Assurance vacances et voyages; Assurance pour soins dentaires	Assurance-hospitalisation COMMUNE¹ Assurance-hospitalisation COMMUNE CONFORT² Assurance-hospitalisation COMMUNE CONFORT plus³
Conseils en matière de santé		
naturopathe: 75 %, max. CHF 4'000* (NATURA^{plus} : max. CHF 6'000*); thérapeute: 75 %, max. CHF 1'500* (NATURA^{plus} : max. CHF 2'000*) méthodes: plus de 70 (NATURA^{plus} : plus de 130)	Assurance vacances et voyages: au tarif local, dans le monde entier	
	Assurance vacances et voyages: au tarif local, dans le monde entier	chambre commune ¹ chambre à deux lits ² chambre à un lit ³
cours de préparation à l'accouchement, gymnastique prénatale, gymnastique du plancher pelvien, gymnastique postnatale et conseils en cas d'allaitement: 50 %, max. CHF 200*	Assurance vacances et voyages: en cas d'accouchement imprévu, frais au tarif local, dans le monde entier	accouchement ambulatoire ou à domicile: CHF 300
	Assurance vacances et voyages: médicaments au tarif local, dans le monde entier	
50 %, max. CHF 200* par domaine, plusieurs domaines max. CHF 500* (NATURA^{plus} : CONCORDIA Sport Bonus)		
90 %, max. CHF 500*, uniquement si applications reconnues par CONCORDIA		
	Assurance pour soins dentaires: var.1: 50% max. CHF 500 par an var.2: 50% max. CHF 1'000 par an var.3: 75% max. CHF 1'500 par an var.4: 75% max. CHF 2'000 par an	
	Assurance vacances et voyages: couverture des frais de guérison ambulatoires et stationnaires au tarif local, dans le monde entier; organisé par concordiaMed	
	Assurance vacances et voyages: opérations de recherches max. CHF 10'000, frais de sauvetage et transport illimités; organisés par concordiaMed	
		plus CHF 30/jour, max. 21 jours*
		aide familiale: plus CHF 30/jour, max. 30 jours*
pas de franchise	pas de franchise	pas de franchise

Sont déterminantes la loi fédérale

Assurance-hospitalisation MI-PRIVÉE	Assurance-hospitalisation PRIVÉE	Assurance-hospitalisation LIBERO
	concordiaMed premium Prise de rendez-vous médicaux Conseils en matière de santé Urgence à l'étranger	
chambre à deux lits libre choix du médecin	chambre à un lit, libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier	selon la division hospitalière choisie lors de l'entrée à l'hôpital
prise en charge intégrale des coûts dans les hôpitaux figurant sur la liste cantonale des hôpitaux et les hôpitaux ayant conclu un accord avec CONCORDIA (dans toute la Suisse; dans le monde entier Assurance-hospitalisation PRIVÉE)		
Rooming-in: jusqu'à CHF 60 par jour pour les frais de chambre du parent accompagnant son petit enfant		
accouchement ambulatoire ou à domicile: CHF 1'000	accouchement ambulatoire ou à domicile: CHF 1'500	accouchement ambulatoire ou à domicile: CHF 300
certaines maladies et en cas d'accident dentaire: division assurée d'un hôpital conventionné dans toute la Suisse		
	100%	
plus CHF 50/jour, max. 21 jours*	plus CHF 70/jour, max. 21 jours*	plus CHF 30/jour, max. 21 jours*
aide familiale: plus CHF 50/jour, max. 30 jours*	aide familiale: plus CHF 70/jour, max. 30 jours*	aide familiale: plus CHF 30/jour, max. 30 jours**
franchises: de CHF 0 à 10'000*		COMMUNE: 0% MI-PRIVÉE: 20% max. CHF 2'000* PRIVÉE: 35% max. CHF 4'000* à partir de 2 personnes max. CHF 4'000*

sur l'assurance-maladie, les ordonnances correspondantes ainsi que les Conditions générales et complémentaires (CGA et CCA) des assurances de CONCORDIA.
* par année civile ** en l'espace de 365 jours

Prestations perte de gain, décès/invalidité

Assurance d'indemnités journalières

L'assurance d'indemnités journalières de CONCORDIA vous permet de vous assurer financièrement en cas d'incapacité de travail consécutive à une maladie ou à un accident.

- Indemnités journalières en cas d'incapacité de travail due à une maladie, aux complications d'une grossesse ou à un accident
- Combinaison d'assurance à option individuelle, pour les risques maladie et/ou accident
- Montant d'indemnité journalière à option individuelle
- Début du versement des prestations à option

Assurance d'indemnités journalières STANDARD

- Versement de la perte de gain maximale subie. La poursuite du paiement du salaire par l'employeur, les prestations d'autres assurances privées et sociales et les prestations d'autres débiteurs sont imputées.

Assurance d'indemnités journalières PLUS

- Versement de la prestation convenue, indépendamment du montant de la perte de gain subie
- Prestations allouées indépendamment des autres assurances

ACCIDENTA

ACCIDENTA vous permet d'améliorer votre protection d'assurance en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

- Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité ou par suite d'accident
- Sommes d'assurance à option individuelle
- Prestations allouées indépendamment des autres assurances
- Versement progressif adapté au degré d'invalidité
- Validité dans le monde entier

DIMA

DIMA, l'assurance de CONCORDIA en cas de décès et d'invalidité, vous permet de vous protéger, ainsi que votre famille, contre les conséquences financières graves résultant d'une maladie ou d'un accident.

- Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité par suite de maladie ou d'accident
- Sommes d'assurance à option individuelle
- Prestations allouées indépendamment des autres assurances
- Versement adapté au degré d'invalidité
- Validité dans le monde entier
- 10% de rabais sur les primes à partir de deux personnes

INVIVA

INVIVA est une assurance-vie (épargne et risque) liée à des fonds de placement.

- Versements abordables
- Conjugue prévoyance et épargne
- Capital décès garanti
- Augmentation substantielle du capital d'épargne assuré grâce aux fonds sélectionnés
- Possibilité de rachat au bout de six mois déjà

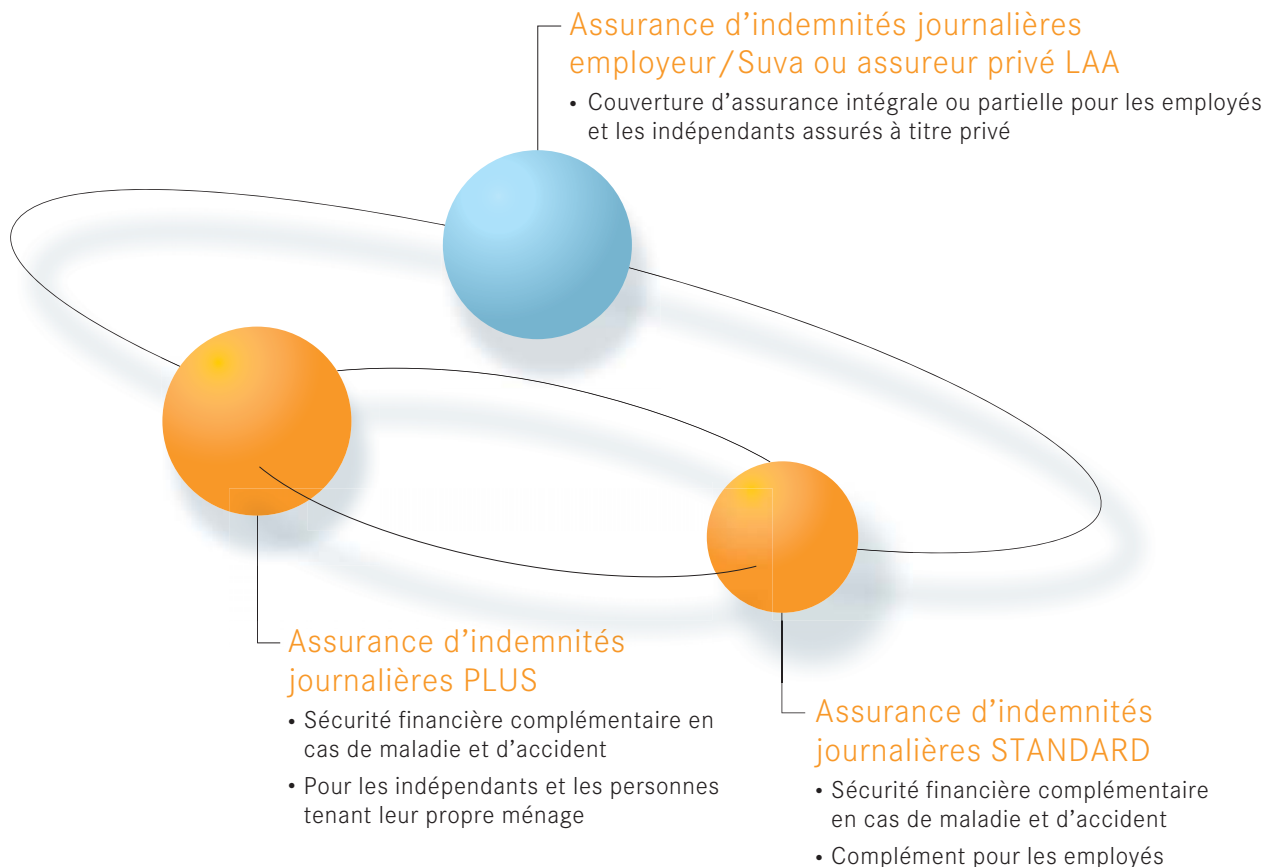
CONVENIA

CONVENIA est une assurance-vie mixte.

- Versements abordables
- Garantie de la couverture en cas de décès/Garantie du capital en cas de vie
- Possibilité de rachat au bout d'un an déjà
- Exonération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain

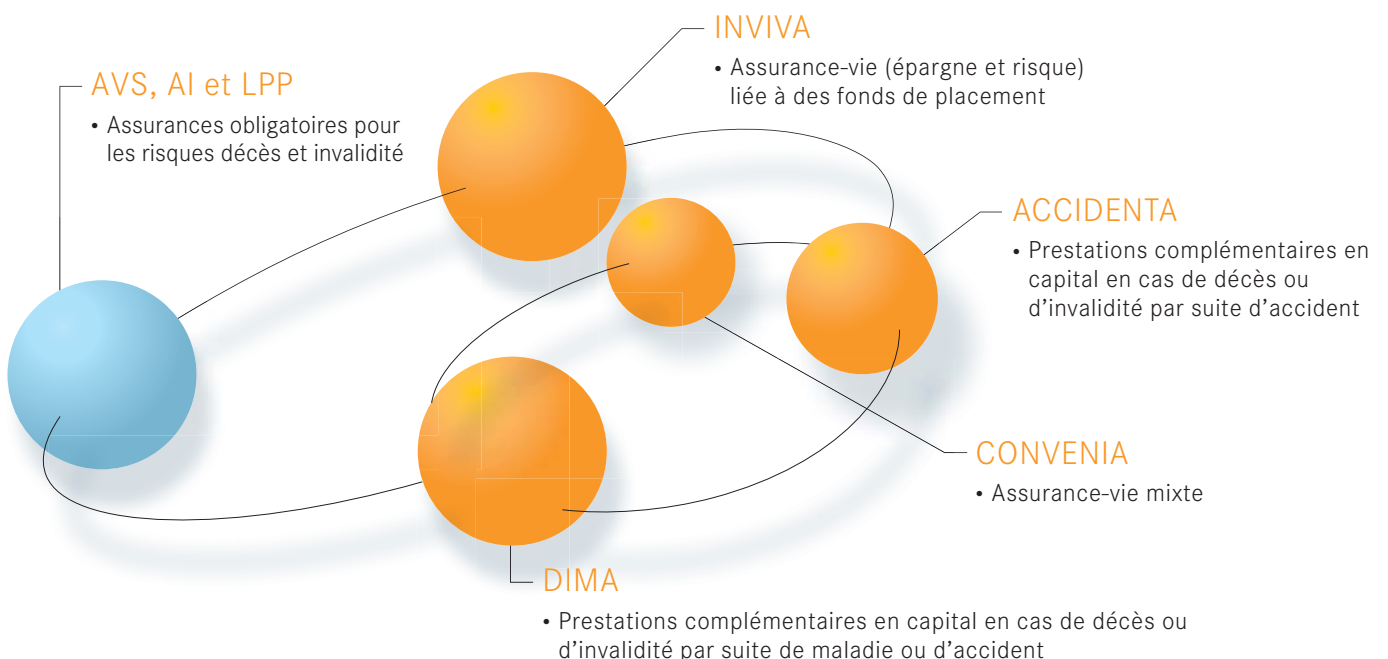
Assurances perte de gain

Se retrouver en incapacité de travail. Quand la maladie ou l'accident conduisent à une perte de gain, l'assurance d'indemnités journalières de CONCORDIA apporte une sécurité financière.



Assurances décès/invalidité

Pour parer au pire. Lorsqu'un rétablissement complet s'avère impossible, les assurances décès et invalidité de CONCORDIA vous protègent contre les conséquences financières.



CONCORDIA

Digne de confiance

CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne
Téléphone 041 228 01 11
www.concordia.ch
info@concordia.ch